Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260409-260413-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de GUINGAMP

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-04-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15 ***Convocations le 2/4/2026***
Votants : 15

Objet : Mobilier salle exposition – salle du conseil

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - A.MEHEUT - L.TURBAN - C.LE GRAET - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

La salle d'exposition utilisée pour des manifestations culturelles, associatives et municipales, nécessite le renouvellement de son mobilier afin d'assurer des conditions d'accueil optimales pour le public et les organisateurs. Le mobilier actuel, vétuste et inadapté aux usages actuels, ne répond plus aux exigences de modularité et de confort requises pour les événements organisés. Dans ce cadre, Monsieur le Maire a soumis à l'assemblée délibérante trois propositions commerciales pour l'acquisition des équipements suivants :

- 8 tables basculantes 180*80
- 26 chaises Cluny enduit M2

Trois devis sont présentés :

SEDI : ..... 4 762.66 € HT
Manutan Collectivités : ..... 6 069.61 € HT
Variante 25 chaises Bliz **- Manutan Collectivités : .....** 5 946.98 € HT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir également deux tables basculantes 140*80 pour la salle du conseil (tables pour le secrétariat et les journalistes) auprès de la société SEDI pour un montant de 781.82 € HT.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260409-260413-DE

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, valide le devis de la société SEDI pour un montant total de 5544.48 € HT. Cette dépense sera affectée en investissement (opération 78).

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le Secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER